



# Communiqué de presse

Communiqué de presse de la fédération UNSA des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

## **Observatoire des rémunérations et du bien-être : objectivité et indépendance à garantir**

*Après avoir annoncé sa création lors de la conclusion du Grenelle, le ministre de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports a installé « l'observatoire des rémunérations et du bien-être » en présence des organisations syndicales lundi 28 juin 2021. L'UNSA Éducation a exprimé à quelles conditions cet observatoire peut devenir un outil utile au système éducatif et à tous ses personnels.*

***Pour l'UNSA Éducation, cet observatoire doit garantir objectivité et indépendance des données et analyses et ne pas servir à la communication politique d'un ministre ou d'un gouvernement pour valoriser son bilan.***

***Il doit se baser sur un fonctionnement paritaire avec les organisations syndicales. Il lui faut des instruments de mesures co-construits et stables dans le temps. Il faut qu'il puisse s'auto-saisir ou que les organisations syndicales puissent le faire.***

***C'est à ces conditions qu'il pourra s'inscrire dans la durée et remplir son rôle utile.***

*Pour l'UNSA Éducation, cet observatoire doit concerner l'ensemble des personnels. Il ne saurait se limiter aux problématiques liées aux enseignant-es, CPE, Psy-EN. Il doit également se préoccuper des autres personnels, en particulier toutes celles et tous ceux aux plus basses rémunérations (AESH, AED, Catégorie B et catégorie C, contractuels) ainsi qu'aux différentes filières (administrative, technique, santé, social, direction, inspection) et au secteur jeunesse et sports.*

*Pour l'UNSA Éducation, l'observatoire doit impérativement prendre en compte dans ses observations, l'objectif d'égalité femme/homme et le suivi des plans qui se mettent actuellement en place.*

*La dernière édition du baromètre UNSA des métiers de l'éducation a montré la dégradation vécue des conditions de travail. Il est urgent de doter des outils nécessaires à un diagnostic partagé. Cet observatoire peut le permettre. A ce titre, il aurait mieux valu le nommer « observatoire des rémunérations et des conditions de vie au travail » afin de confirmer qu'il s'attache à relever ce qui est vécu et non pas à l'interpréter a priori.*

***L'UNSA Éducation agira au sein de l'observatoire pour en faire l'instrument utile, objectif et indépendant qu'il peut et doit être.***

Ivry sur Seine, le 28 juin 2021,  
Frédéric MARCHAND